

MESSEIX ACTU

Le bulletin d'information officiel



Dans ce numéro

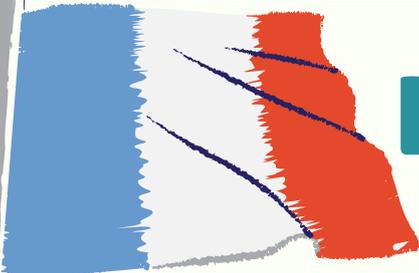
Le mot du maire et l'équipe municipale

Les réalisations 2020

Photo : Gérard Clazure

Les actions et lesancements de projets

Coronavirus - En bref - Mot des élus de l'opposition



LE MOT DU MAIRE

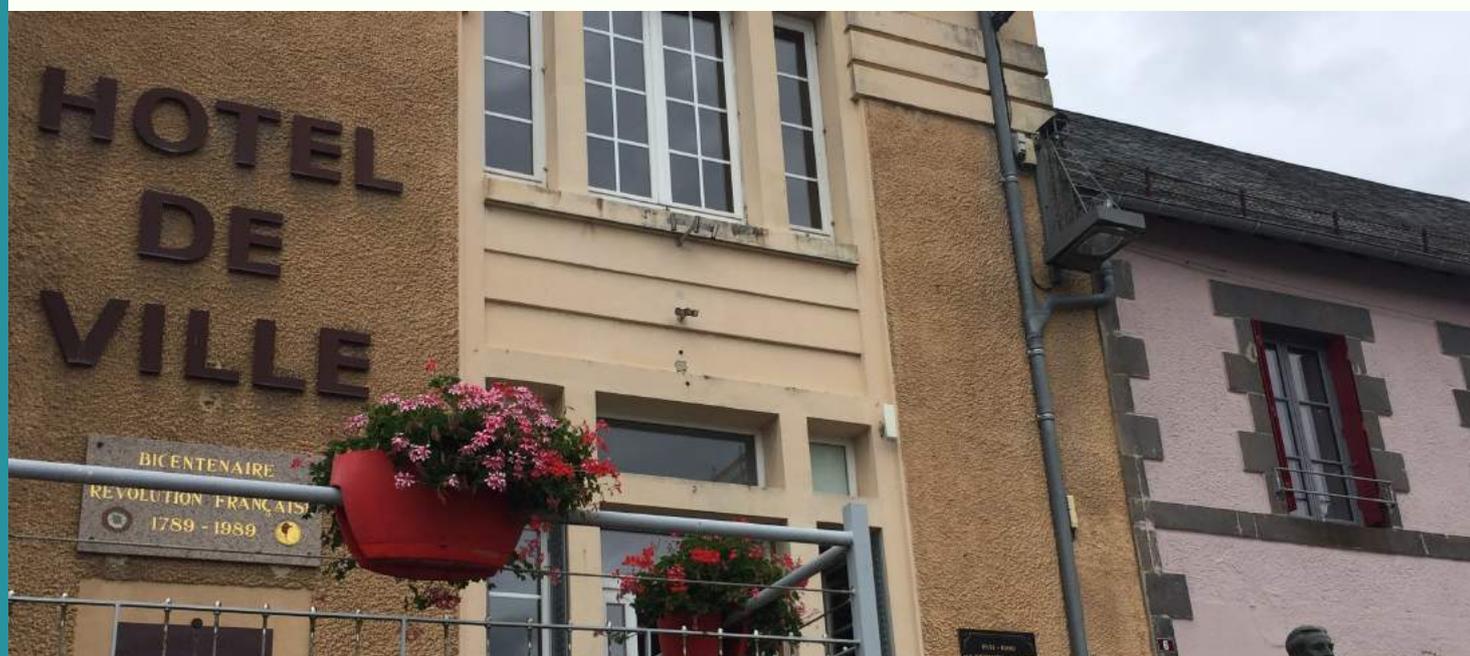
Le 15 Mars dernier vous avez choisi une nouvelle équipe municipale. Je tenais à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée. Comme vous le savez les événements ont fait que nous avons pris nos fonctions fin mai. Nous sommes motivés et plus déterminés que jamais à redonner de l'activité économique et de l'attractivité à Messeix en apportant des innovations pour améliorer et agrémenter votre quotidien. J'ai voulu un bulletin municipal pratique qui nous permette de faire le point des avancées de notre programme et ce de manière factuelle.

Sachez qu'avec mon équipe nous privilégions avant tout le dialogue. Le dialogue avec vous Tous, dans l'intérêt et le bien-être de chacun.

Bien que la crise sanitaire ne simplifie pas les actions que nous menons, nous sommes déjà activement à l'œuvre et mettons en route de nombreux projets.

L'épidémie de coronavirus bouleverse notre société et nos habitudes. Beaucoup de nos proches sont éloignés de nous, sans que nous puissions les voir. Malgré tout continuons à prendre soin de nous et de nos proches en respectant les gestes barrières, acceptons les contraintes et cultivons le bien-être ensemble.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos familles de bonne fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire : Turek Jean Pierre

Adjoint : Courtet Grégory, Courtet Evelyne, Bourgeois Alain, Heugas Emilie

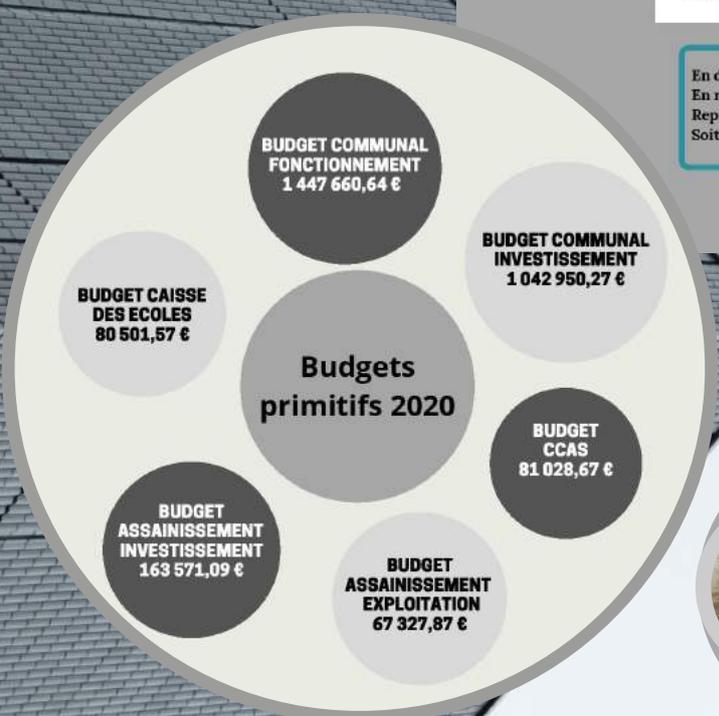
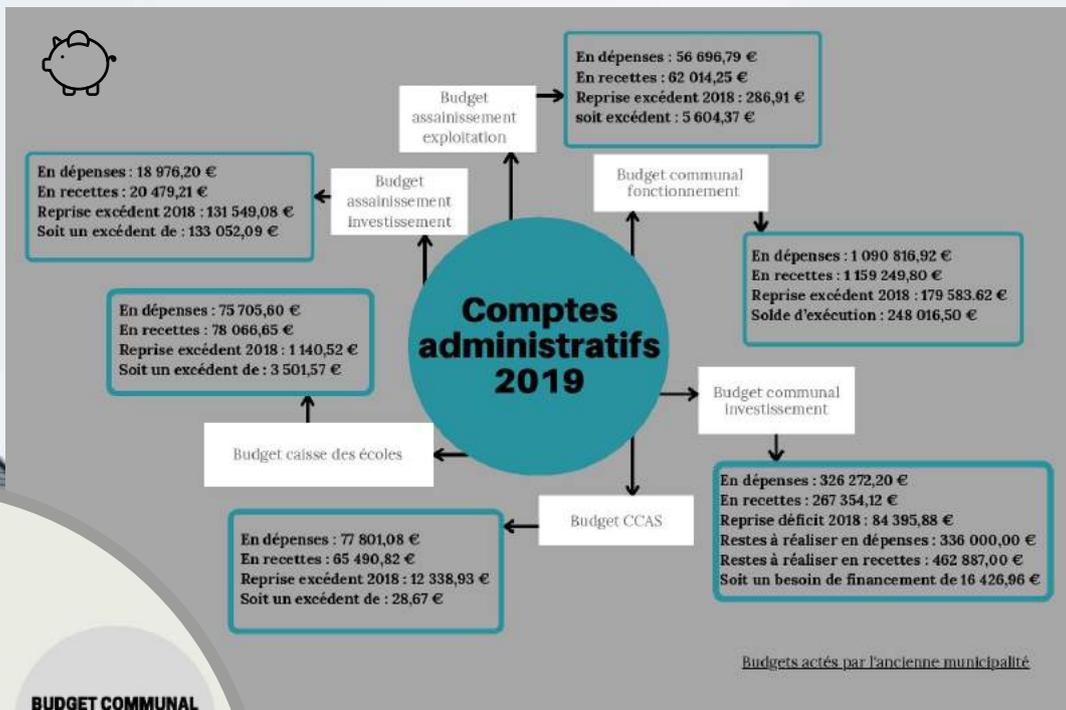
Conseillers municipaux : Vedrine Nicole, Zanco Jean Michel, Loiseau Catherine, Dufour Robertine, Jaby Sandrine, Flaba Mathieu, Chevreau Ludovic, Brugière Jean François, Achard Nadège, Boueix Florence.



Point budgets / Fleurissement

Pôle résidentiel / Sécurisation du clocher de l'église / Voiries

Point budget



Pour égayer notre commune, nous souhaitons la fleurir tout au long de l'année. Début juin, nous avons mis en place des jardinières et des bacs à fleurs où celles-ci se sont épanouies tout au long de l'été et ont agrémenté notre quotidien.



Nous désirons continuer sur notre lancée en installant à différents endroits de notre commune des massifs de bisannuelles. Nous avons planté début novembre des bulbes et différentes fleurs pour enjoliver de mille couleurs notre commune dès le printemps. Nous aménagerons la place de la mine et le parking de la salle socio-culturelle pour les rendre plus conviviales et plus agréables pour nous tous.

Projet de réhabilitation de l'ancien collège en pôle résidentiel communal

Coût prévisionnel du pôle résidentiel :
1 318 689 € HT

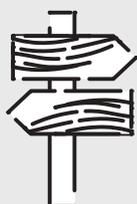
Subventions : Etat, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et Communauté de Communes Chavanon Combraillles et Volcans.

A la place de l'ancien collège, des travaux ont été engagés afin de permettre la création de 14 logements. Ouverture prévue fin 2021.

Avancement des travaux : le chantier de démolition est terminé ainsi que la couverture. Les autres entreprises commencent à intervenir sur la suite du chantier pour le second œuvre.



Sécurisation du clocher de l'église



Fin juin, la sécurisation du clocher de l'église a été réalisée par l'entreprise Nailler.



Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une urgence sécuritaire mandatée par la Municipalité

Plusieurs tronçons de voiries sont prévus :

- Route du Montel
- Route Le Mas/ Le Fraise

- Route des Rodhommes
- Planchadelle
- Frugheaux
- Fongrenier (vers la maison de Mr Auriel)
- Salle socioculturelle (remise en état du parking et de la bande au bord de la route départementale)
- Musée de l'École et Médiathèque (remplacement des arbres et réfection de la cour)

Voiries communales



Après un état des lieux des routes, un programme de rénovation des voiries communales a été mis en place. Suite à l'appel d'offres, l'entreprise RMCL a été retenue pour la somme de 148 831,50€ HT subventionnée à hauteur de 21,5 % par le programme FIC (Fond d'Intervention Communal) du Conseil Départemental 63.

LES ACTIONS ET LES LANCEMENTS DE PROJETS

Cimetière / Travaux de l'église / Sécurité routière /

Aire de camping-cars



Cimetière – Colombarium

La Municipalité a lancé une procédure de reprise de concessions en voie d'abandon dans la partie la plus ancienne du cimetière pour faire face à un manque d'emplacement et ainsi éviter la création d'un nouveau cimetière. Elle concerne toutes les concessions d'une durée d'au moins trente ans (dont celles délivrées à perpétuité) et ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation. Il faut de plus que la concession ait cessé d'être entretenue. Une note d'information a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Quand le concessionnaire ne fait plus face à cette obligation d'entretien, le contrat peut être alors rompu par la commune. Toute personne susceptible de fournir des renseignements sur les emplacements piquetés est priée de se manifester auprès du Cabinet EPOC au 06.63.75.62.04.

Les travaux d'installation du second columbarium ainsi que la mise aux normes du jardin du souvenir obligent à la fermeture du site une quinzaine de jours à compter de la mi-novembre 2020.

Lancement de l'état des lieux de l'église

La Municipalité a demandé une étude en vue de l'état des lieux et diagnostic de l'Eglise Saint Pierre afin d'évaluer les besoins en travaux de restauration extérieur et intérieur. L'édifice étant classé et inscrit aux monuments historiques un appel a été lancé auprès d'architectes du patrimoine. Le conseil municipal a retenu le Cabinet ACA Architectes de Clermont-Ferrand pour effectuer cette mission.

Les études préalables d'un montant de 32 420 € HT seront subventionnés de la façon suivante à hauteur de 94% :

Etat : 40 % : 12 968 € HT

Conseil Régional : 30 % : 9 726 € HT

Conseil Départemental : 24 % : 7 780,80 € HT



Une fois l'ensemble des études et diagnostics réalisés, la présentation des dossiers sera effectuée au conseil municipal et remis à la DRAC pour avis du CST (Contrôle Scientifique et Technique). Les décisions seront prises par ces organismes pour avancer sur le démarrage des futurs travaux.



Sécurité routière

Tous les professionnels que nous avons rencontrés nous ont tenu le même discours : en matière d'aménagements de sécurisation de la circulation en milieu habité, il n'existe pas de bonne solution, seulement la moins mauvaise qui résulte d'un compromis entre le coût, l'efficacité et les nuisances induites. En effet, il faut tenir compte du but à atteindre, diminuer la vitesse pour que soient respectés les 50 km/h obligatoires mais sans créer de nuisances pour les riverains (sachant que la vitesse excessive est en elle-même une nuisance).

Il existe également d'autres contraintes liées à la réglementation car il ne faut pas que les aménagements créent un danger ou même un désordre plus grand qu'une vitesse excessive. Par exemple, dans le cas d'un rétrécissement de chaussée une distance minimum est requise entre chaque "obstacle" car nous avons une part relativement importante de gros véhicules (camions, véhicules agricoles ...).

Ces aménagements bénéficient en général (mais ce n'est pas automatique) d'une subvention du fond "Amendes de police" mais qui est loin de couvrir le coût global des projets.



Aire de camping-cars



Dans le cadre du Plan de Relance conduit par la Région Auvergne Rhône Alpes, la municipalité a déposé un dossier de création d'une aire de camping cars à l'emplacement du « point propre », un des plus beaux points de vue de la commune.

Ce projet s'inscrit dans le programme de campagne : « redonnons de la vitalité économique à notre commune ».

L'aire existante devient exigüe et sans visibilité avec des avis de campeurs majoritairement négatifs.

L'objectif est de s'inscrire d'une part dans la modernisation et la mécanisation du fonctionnement avec une barrière d'entrée et du paiement du séjour par carte bancaire, d'autre part d'agréer l'emplacement avec une pergola pour le pique-nique, de positionner une table d'orientation, d'arborer le contour ...



Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu une fois tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population. Le recensement 2021 pour notre commune s'effectuera sur la période du Jeudi 21 Janvier au Samedi 20 Février. Le dernier recensement date de 2016. Des agents recenseurs viendront à votre rencontre. Ceux-ci seront recrutés d'ici la fin de l'année, ils suivront une formation début Janvier 2021. La manière la plus simple de se faire recenser est de répondre par internet. La réponse au questionnaire est **obligatoire** et le secret statistique garanti, celui-ci a été renforcé par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour Messeix votre coordonnateur communal responsable de l'opération sera Mme Heugas Emilie.

Comme le rappelle la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse.

Dans ces conditions nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés de cette année 2020, nos félicitations aux heureux parents et nos sincères condoléances aux familles des défunts.

Une réflexion est en cours pour un captage d'eau pour les agriculteurs. En effet, cela permettrait de désengorger celui de Messeix Cité des tilleuls, qui ne permet plus d'alimenter tout le monde en raison des épisodes de sécheresse successifs.



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) va être mis en place en mars 2021. Un courrier a été envoyé début décembre à tous les jeunes concernés. Il est fixé un nombre de conseillers de 8 minimum à 15 maximum. Ils auront la liberté de travailler sur leurs projets pour qu'ils se rendent compte par eux-mêmes de toutes les contraintes.

Les jeunes intéressés doivent remplir un acte de candidature, disponible sur le site internet de la commune ou au secrétariat de mairie, et le remettre à la mairie avant le 4 janvier 2021.



La crise sanitaire n'a pas permis à toutes les associations de maintenir leurs activités et leurs manifestations durant l'année 2020.

Nous leur souhaitons une meilleure année pour 2021, leur adressons notre soutien et restons à leur écoute.



Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la commune sur :



- le site internet : www.messeix.fr

- la page facebook : www.facebook.com/mairiedemesseix

Que vous soyez particuliers, professionnels, associations ou autres et que vous souhaitez que vos annonces apparaissent gratuitement sur ces pages, n'hésitez pas à contacter les élus.

Après des vacances bien méritées suite à une fin d'année scolaire compliquée par le confinement et la mise en place du protocole sanitaire afin de rouvrir les classes, les élèves de Messeix ont pu reprendre le chemin de l'école le 1er septembre 2020. Ils ont retrouvé la même équipe enseignante que l'an passé :

- Mme Terracher Nathalie, assistée de Mme Brugière Françoise (ATSEM), accueille les maternelles 6 petits, 6 moyens et 6 grands.

- Mr Mailhot Romain accueille 10 CP et 14 CE1. Mme Mormin Aurélie, emploi civique, assiste le professeur pendant les temps de classe. Elle prend la suite de Mr Houriez Ludovic.

- Mme Cheix Isabelle assure la responsabilité de Directrice au sein de l'école et accueille 9 CE2, 8 CM1 et 8 CM2.

Soit un effectif total de 67 élèves.

Les élèves ont aussi découvert un nouveau rythme scolaire puisque la semaine des 4 jours a été mise en place :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h30.

A l'heure actuelle, le conseil d'école n'ayant pas encore eu lieu, nous ne pouvons pas vous révéler les projets de l'équipe enseignante. Les compétences et les facultés d'adaptation dont l'ensemble des intervenants a du faire preuve, ne peuvent que nous assurer une année riche en travail et en découverte. Nous vous donnons rendez vous dans le prochain bulletin, photos à l'appui.



SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Nous vous rappelons que les masques, mouchoirs et gants sont à jeter dans votre poubelle, et non pas sur la voie publique.

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse due à un coronavirus découvert récemment. La majorité des personnes atteintes de la COVID-19 ne ressentiront que des symptômes bénins ou modérés et guériront sans traitement particulier.

Propagation : le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou lors d'une expiration. Ces gouttelettes sont trop lourdes pour rester dans l'air et tombent rapidement sur le sol ou sur toute surface proche. Vous pouvez être infecté en respirant le virus, si vous êtes à proximité d'une personne malade, ou en touchant une surface contaminée puis vos yeux, votre nez ou votre bouche.

Les mesures évoluant régulièrement, entre le temps de la mise en page du bulletin, son impression et sa distribution, nous ne sommes pas en mesure de vous annoncer les dernières règles en vigueur. N'hésitez pas à vous tenir informé sur le site du gouvernement, de la préfecture et de la mairie.

Restez prudents, prenez soin de vous et de vos proches.

EN BREF

- 6 réunions de conseil municipal ont eu lieu depuis notre installation jusqu'au 01 novembre 2020, soit environ 1 par mois.
- Les taux des taxes communales 2020 sont maintenus aux taux de 2019 : foncier non bâti 64,52 % et foncier bâti 22,17 % soit des recettes fiscales attendues de 253815 €.
- Cette année, les subventions aux associations ont été reconduites pour un montant de 26 355 €.
- Il a été décidé de l'achat d'un véhicule utilitaire chez Mathieu Eragne (kangoo) pour le service technique afin que les agents puissent travailler à plusieurs endroits simultanément.
- Afin de continuer le nettoyage de la commune une balayeuse a été commandée chez Faure. Auparavant la commune prenait un prestataire extérieur 1 fois par an pour effectuer le nettoyage des trottoirs. L'acquisition de cette balayeuse permettra le nettoyage plus régulier de toutes les routes communales (bourg et villages).
- La crise sanitaire nous contraint à renoncer au traditionnel repas des aînés. A la place un colis sera offert aux ayants droits (73 ans et plus). Pour les couples un colis plus important sera concocté.
- Prise en charge d'une partie de la complémentaire santé des agents.
- La communauté de communes met à disposition un mini-bus pour transporter les adhérents des « amis d'hier et d'aujourd'hui » afin de leur permettre de continuer leurs activités le mardi après-midi.
- 2 composteurs collectifs seront mis en place sur la commune en partenariat avec le SMCTOM pour les déchets alimentaires.
- Une réflexion est en cours concernant les énergies renouvelables avec l'installation d'un parc de panneau photovoltaïque.
- Nous sommes à la recherche de partenaires pour amener de l'attractivité et de l'emploi.

MOTS DES ELUS DE LA LISTE "S'ENGAGER ENSEMBLE POUR MESSEIX

Nous tenons tout d'abord à remercier tous les habitants de Messeix qui nous ont témoigné leur confiance lors du scrutin du 15 mars 2020.

La place destinée à notre expression dans ce bulletin étant proportionnelle à la quantité de pages totale, nous n'avons que quelques lignes pour nous exprimer. Dans ce petit paragraphe, nous voulons souhaiter à tous que l'année 2021 qui approche soit en tous points meilleure que l'année qui se termine. L'année 2020 a été très particulière, la pandémie nous ayant obligés à changer radicalement notre façon de vivre. Enfin, nous vous informons qu'une lettre d'information de notre part sera distribuée dans vos boîtes à lettres en décembre.

Nadège Achard, Florence Boueix, Jean-François Brugière

